

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210406-003

du 06 avril 2021

n°003

page 1/3

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (48) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B. HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, M. LATUS, C. GIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, A. NOEL, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), P. AZILE, C. MICHAUD, V. LEAU, E. BAILLY, A. BRAGUIER, L. JUGE, G. PEROCHON, D. CHAINE, P. ROCHER, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (17) : JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER

D. CATHELIN donne pouvoir à A. BRAGUIER
M. CHAINEAU donne pouvoir à P. ROCHER
L. DUFFAULT donne pouvoir à C. MICHAUD
P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON
M. LAVRARD donne pouvoir à JP. ABELIN
J. MARECOT donne pouvoir à JP. ABELIN
C. FARINEAU donne pouvoir à H. PREHER
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à T. BAUDIN
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à T. BAUDIN
S. GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND
G. PRINCET donne pouvoir à J. MELQUIOND
JM. MEUNIER donne pouvoir à M. FRESNEAU
Y. ERGÛL donne pouvoir à M. FRESNEAU
P. BIGOT donne pouvoir à H. COLIN
P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE
C. PIAULET donne pouvoir à D. CHAINE

EXCUSES (16) : A. MESSAOUDENE, F. MERCHADOU, S. MIGEON, T. TRIPHOSSE, F. SOURIAU, V. DESIRE, S. CHAPUT, F. REBY, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, M. GODET, C. PEPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT.

Nom du secrétaire de séance : Eric BAILLY

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Élection de deux délégués du syndicat intercommunal mixte d'équipement rural pour l'eau et l'assainissement du département de la Vienne - Eaux de Vienne – SIVEER

Par délibération n°9 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, des conseillers municipaux ont été élus comme délégués à Eaux de Vienne - SIVEER pour y représenter Grand Châtellerault.

Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les syndicats mixtes sont soumis aux dispositions de l'article L5211-7 du CGCT qui prévoit que les délégués sont élus dans les conditions prévues à l'article L2122-7 du CGCT c'est-à-dire au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Cependant, s'agissant des syndicats mixtes fermés, l'article L5711-1 du CGCT ne renvoie à aucune disposition législative ou réglementaire imposant le recours au scrutin secret.

En outre, l'article L5711-1 du CGCT prévoit que « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ».

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20210406-003****du 06 avril 2021****n°003****page 2/3**

Pour rappel, l'article 9 des nouveaux statuts du Syndicat, entrés en vigueur le 29 juin 2020 prévoit la répartition des membres du Comité syndical, mis à jour avec les chiffres de la population légale INSEE au 1er janvier 2020 comme suit :

	Population concernée	Communes concernées	en arrondi
Grand Poitiers	52 366	29	15
Grand Châtellerault	86 286	48	25
Pays Loudunais	25 182	45	11
CC Vienne et Gartempe (Eau)	40 534	55	8
Communes Vienne et Gartempe (Assainissement)			8
Vallées du Clain	26 944	16	8
CC Haut-Poitou (Eau)	42 294	35	7
Communes Haut-Poitou (Assainissement)			7
Civraisien-en-Poitou	28 263	40	11
Thouarsais (Marnes)	269	1	1
Marche Occitane - Val d'Anglin (Tilly)	141	1	1
Chinon, Viennet et Loire (Marçay)	525	1	1
Total	302 824	271	103

NB en 2010

Il est proposé de procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour remplacer Clément CHAPUT (Naintré), conseiller communautaire démissionnaire et Didier SIMONET conseiller municipal démissionnaire. Laurent DUFFAULT (Naintré) et Pierre BARAUDON (Châtellerault) se portent candidats.

VU l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux dispositions applicables aux syndicats mixtes,

VU la délibération n°1 du 19 juin 2019 du comité syndical d'Eaux de Vienne – SIVEER, relative à la modification des statuts du syndicat,

VU la délibération n°9 du 22 juillet 2020 relative l'élection des délégués du syndicat intercommunal mixte d'équipement rural pour l'eau et l'assainissement du département de la Vienne - Eaux de Vienne – SIVEER,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection de deux nouveaux délégués au syndicat intercommunal mixte Eaux de Vienne – SIVEER afin de permettre au syndicat de poursuivre son fonctionnement,

CONSIDERANT que pour chaque siège vacant à pourvoir, une seule candidature est présentée,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de désigner sur les deux sièges de titulaires vacants :

- Laurent DUFFAULT (Naintré)
- Pierre BARAUDON (Châtellerault)

comme délégués titulaires représentant Grand Châtellerault à Eaux De Vienne SIVEER,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20210406-003****du 06 avril 2021****n°003****page 3/3**

Les délégués élus du territoire sont :

25 titulaires :	25 suppléants
- Antoine BRAGUIER (St-Gervais-Les-3-Clochers)	- Pascal LECLERC (Saint-Genest-d'Ambières)
- Pierre LEDOUX (Availles-en-Châtellerault)	- Jeannie MARECOT (Châtellerault)
- Bernard HENEAU (Bellefonds)	- Pierre LOURY (St-Rémy-Sur-Creuse)
- Laurent BLIN (Bonneuil-Matours)	- Jacky GALOCHAT (Colombiers)
- Odile LANDREAU (Cenon-sur-Vienne)	- André GUIGNARD (Thuré)
- Claude MARCHAISSEAU (Antran)	- Françoise BRAUD (Châtellerault)
- Evelyne AZIHARI (Châtellerault)	- Béatrice ROUSSENQUE (Châtellerault)
- Stéphane RAYNAUD (Châtellerault)	- Elisabeth PHILIPPONNEAU (Châtellerault)
- Michel DROIN (Châtellerault)	- Gwénaelle PRINCET (Châtellerault)
- Gérard LEFEVRE (Archigny)	- Jacques MELQUIOND (Châtellerault)
- Michel FRESNEAU (Châtellerault)	- Patrice CANTINOLLE (Châtellerault)
- Laurence RABUSSIER (Châtellerault)	- Maryse LAVRARD (Châtellerault)
- Pierre BARAUDON (Châtellerault)	- David SIMON (Châtellerault)
- Alain PICARD (Scorbé-Clairvaux)	- Annick GRATEAU (Pleumartin)
- Jean-Louis MICHEL (Coussay-Les-Bois)	- Jean-Louis GAUD (Vouneuil-sur-Vienne)
- Franck ROY (Dangé-Saint-Romain)	- Eric HANSE (Orches)
- Joël COGNE (Leigné-Les-Bois)	- Fatima BOUHASSOUM (Leigné-Les-Bois)
- Henri COLIN (Lencloître)	- Bertrand CUSSAGUET (La roche Posay)
- Jacques SABOURIN (Les Ormes)	- Jean-Bernard GUERY (Leugny)
- Thierry MIREBEAU (Monthoiron)	- Christophe BOCQUIER (Monthoiron)
- Xavier ROBIN (Vicq-sur-Gartempe)	- Alain CATHELIN (Vicq-sur-Gartempe)
- Alain BESNAULT (Oyré)	- Francis SOURIAU (Mondion)
- Thierry TRIPHOSE (Mairé)	- Flavien CARTIER (Pleumartin)
- Laurent DUFFAULT (Naintré)	- Bénédicte DE COURREGES (Ingrandes)
- Fabrice DINAIS (Buxeuil)	- Dominique MARTIN (Senillé-Saint-Sauveur)

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
 Pour le président et par délégation,
 La directrice des affaires institutionnelles et
 juridiques
 Céline NICOU



